

## licenciement suite inaptitude employé protégé

## Par Leon38, le 19/05/2011 à 15:51

L'employeur peut-il multiplier les tentatives de reclassement d'un salarié alors que celui-ci, inapte à tous les postes dans l'entreprise, refuse ces reclassements, que s'en suivent des demandes de licenciement auprès de l'inspecteur du travail (salarié protégé), qui les refuse systématiquement ? L'employeur ne fait pas les recours gracieux prévus par la loi. L'employeur peut-il donc multiplier les tentatives de reclassement indéfiniment, espérant qu'un jour, l'insp. du trav. accepte la demande ?

## Par P.M., le 19/05/2011 à 22:35

Bonjour,

Il est du devoir de l'employeur si ce n'est une obligation légale de tout faire pour reclasser un salarié et s'il est protégé, il peut s'en tenir à la décision de l'Inspecteur du Travail sans n'être nullement obligé de la contester...

Par Leon38, le 19/05/2011 à 22:59

Merci.